



« SUR MA ROUTE »

MODULE DE SENSIBILISATION AUX RISQUES



DELEGATION A LA SECURITE ROUTIERE

SOMMAIRE

- Présentation intervenant
- Présentation sécurité routière
- Présentation du module « Sur ma route »
 - Atelier 1 : Modalités d'accès à mon permis
 - Atelier 2 : Sensibilisation aux risques
- Conclusion

DELEGATION A LA SECURITE ROUTIERE

PRÉSENTATION INTERVENANT



DELEGATION A LA SECURITE ROUTIERE

PRÉSENTATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- Qu'est ce que la sécurité routière?
- Qui est concerné?
- A partir de quel âge?
- Qui peut agir?

DELEGATION A LA SECURITE ROUTIERE

PRÉSENTATION DU MODULE

« SUR MA ROUTE »

- Atelier 1 : Modalités d'accès à mon permis
 - L'accès gratuit à une plateforme d'apprentissage en ligne
 - L'accès gratuit à une première présentation à l'épreuve théorique générale
 - Les modes d'apprentissage de la conduite
 - L'aide au financement de l'apprentissage de la conduite
- Atelier 2 : sensibilisation aux risques
 - Mes besoins, ma mobilité
 - Les facteurs de risques
 - Mes décisions

DELEGATION A LA SECURITE ROUTIERE

L' accès gratuit à une plateforme d'apprentissage en ligne

- **Qui est concerné?**

Tous les jeunes ayant terminé leur mission d'intérêt générale dans les délais ou participé au séjour de cohésion.

- **Qu'est ce que c'est?**

C'est un accès individuel, gratuit et illimité, à un apprentissage du code de la route, en ligne, dont le coût est pris en charge par l'Etat.

- **Dans quel but?**

Le but est de favoriser l'accès à l'acquisition de connaissances et de compétences nécessaires et indispensables, notamment en vue du passage de l'épreuve théorique générale du permis de conduire de la catégorie B (épreuve du « code de la route »).

DELEGATION A LA SECURITE ROUTIERE

L'accès gratuit à une plateforme d'apprentissage en ligne

- **Quelle est la durée de validité?**

Cet accès gratuit est valable pour une durée d'un an (1 an), à compter de la date réalisation de l'une des deux phases obligatoires.

- **Comment?**

Un code d'accès est remis à chaque participant, l'utilisation du code d'accès permet au bénéficiaire d'accéder à une plateforme d'apprentissage du code de la route en e-learning.

DELEGATION A LA SECURITE ROUTIERE

L' accès gratuit à une première présentation à l'épreuve théorique général (code de la route)

- **Qui est concerné?**

Tous les jeunes ayant participé réalisé les deux phases obligatoires du SNU

- **Qu'est ce que c'est?**

C'est la possibilité de passer l'examen du code de la route une première fois pour la catégorie B du permis de conduire sans payer .

- **Dans quel but?**

Le but est de favoriser l'accès à l'épreuve théorique du permis de conduire pour tous les jeunes ayant participé à l'ensemble du SNU et de réduire le coût du permis de conduire.

L'accès gratuit à une première présentation à l'épreuve théorique général (code de la route)

- **Quelle est la durée de validité?**

L'accès gratuit à une première présentation à l'ETG, est valable dans le délai d'un an (1 an), à compter de la date de fin du SNU

- **Comment?**

Le jeune doit faire sa demande de permis de conduire (téléprocédure) sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS). Il doit préciser qu'il a effectué le SNU et notamment sa mission d'intérêt général et fournir le certificat.

Une fois l'inscription finalisée, un courrier d'information à l'attention du jeune l'informe sur son éligibilité ou non pour bénéficier d'un passage gratuit au code de la route dans le centre de son choix.

DELEGATION A LA SECURITE ROUTIERE

Quizz sur les modes d'apprentissage à la conduite

Pour chaque question thématique:

- Temps de réflexion en sous groupes
- Réponse par les affiches (une seule réponse possible)
- Explication sur la thématique

Tout le monde est prêt?

DELEGATION A LA SECURITE ROUTIERE

Thématique : la formation initiale

JE SUIS OBLIGE(E) DE FAIRE 50 LEÇONS
DE CONDUITE D'UNE HEURE POUR
PASSER LE PERMIS DE CONDUIRE

OUI

NON

Thématique : la formation initiale

- **Qui est concerné?**

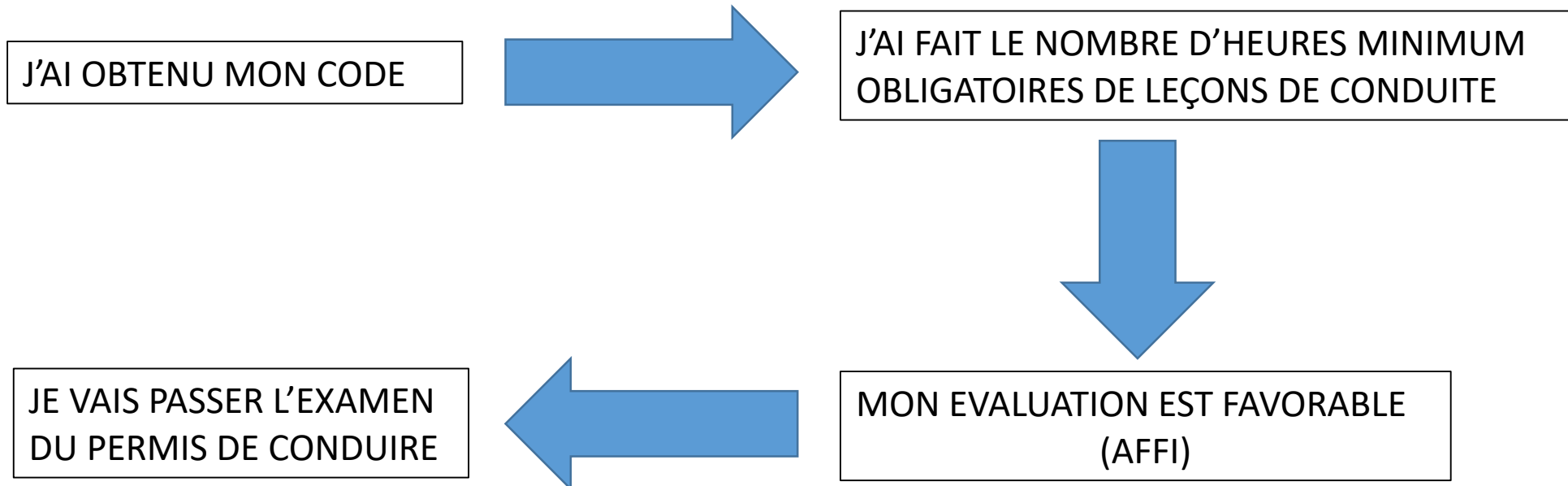
Toute personne qui souhaite apprendre à conduire. La formation initiale est le « socle commun » à tous les modes d'apprentissage de la conduite.

- **Qu'est ce que c'est?**

C'est la préparation à l'épreuve théorique générale et le passage de cette épreuve mais aussi la réalisation de 20 heures minimum obligatoires de formation pratique (formation à la conduite) ou 13 heures si on choisit la boîte automatique.

DELEGATION A LA SECURITE ROUTIERE

LES ETAPES POUR PASSER LE PERMIS



DELEGATION A LA SECURITE ROUTIERE

Thématique : la conduite accompagnée

L'ÂGE MINIMAL POUR COMMENCER
L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA
CONDUITE EST DE 15 ANS

OUI

NON

Thématique : l'apprentissage anticipé

- Qui est concerné ?

Toute personne qui souhaite apprendre à conduire à partir de 15 ans et qui a fini la formation initiale (AFFI).

- Comment faire?

Après accord de l'assureur, je dois faire un rendez-vous préalable (2h) avec mon futur accompagnateur et mon enseignant. Je dois être en conduite accompagnée au moins 1 an et faire au moins 3000 kms pendant cette période je dois faire 2 rendez-vous pédagogiques.

Thématique : l'apprentissage anticipé

- Quels avantages?
 - Je réduis le coût de ma formation.
 - J'ai une meilleure expérience de la conduite donc j'augmente ma possibilité d'obtenir le permis dès la première présentation.
 - Je peux passer le permis à 17 ans (je ne peux pas conduire seul avant 18 ans)
 - Je réduis ma période probatoire de 3 à 2 ans.
 - Je peux avoir des tarifs préférentiels auprès de certains assureurs.

Thématique : la conduite accompagnée

- Les autres dispositifs :

- La conduite supervisée :

Accessible à partir de 18 ans, sur le même principe que la conduite accompagnée. Pas de durée minimale obligatoire ni de kilométrage minimal. Cela ne réduit pas ma période probatoire.

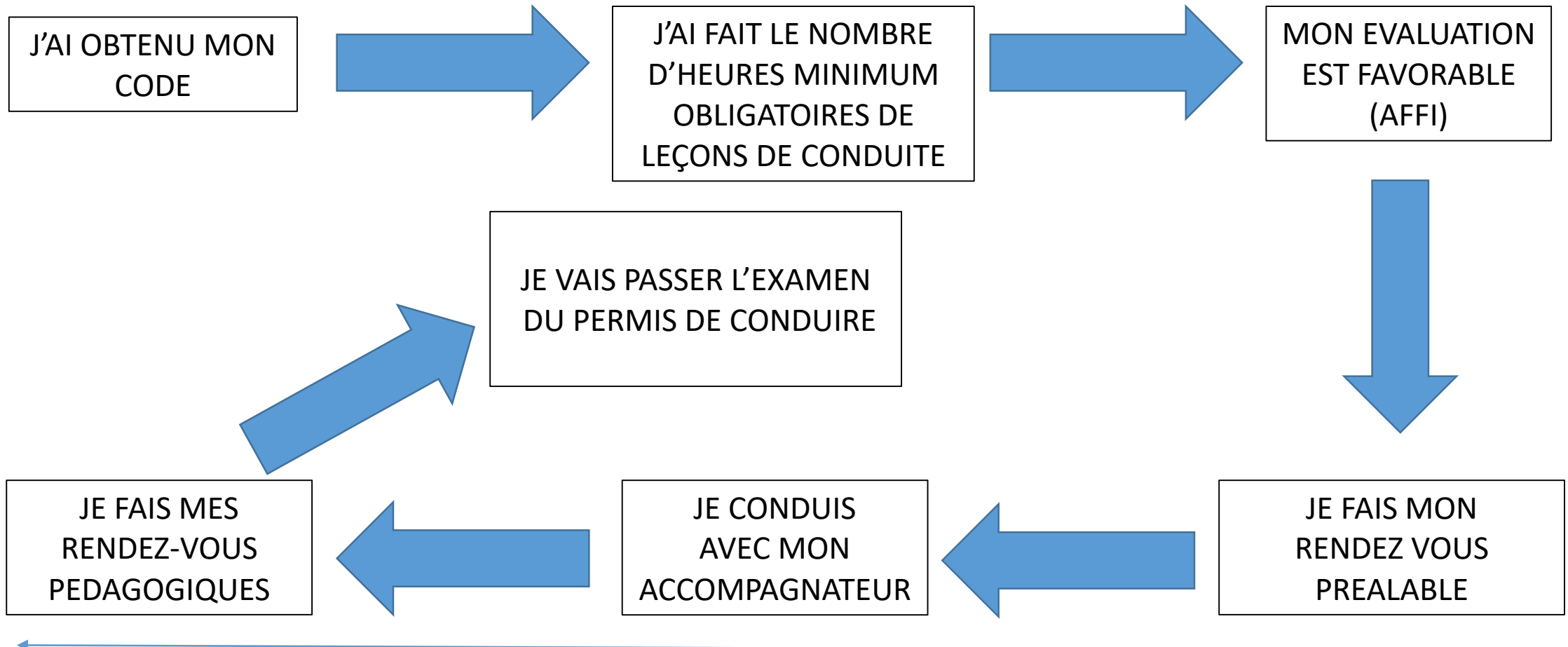
- La conduite encadrée :

Accessible à partir 16 ans mais exclusivement réservée aux élèves qui suivent une formation professionnelle pour obtenir un diplôme qui permet la délivrance du permis de conduire.

LES ETAPES DE

LA CONDUITE ACCOMPAGNEE

DELEGATION A LA SECURITE ROUTIERE



DELEGATION A LA SECURITE ROUTIERE

Thématique : le permis à 1€ par jour

JE DONNE 1 EURO A CHAQUE FOIS
QUE JE VAIS A L'AUTO-ECOLE

OUI

NON

Thématique : le permis à 1€ par jour

- **Qui est concerné?**

Les jeunes de 15 à 25 ans qui veulent passer le permis voiture ou le permis moto.

- **Qu'est ce que c'est?**

C'est un dispositif initié par l'État pour rendre plus accessible le permis de conduire.

- **Dans quel but?**

L'objectif est d'aider les jeunes afin de favoriser l'accès au permis de conduire, souvent indispensable pour l'insertion sociale ou l'obtention d'un emploi.

Thématique : le permis à 1€ par jour

- Comment?

Je fais faire un devis et un contrat dans une **école de conduite Labellisée**

Je prends rendez-vous dans un **établissement bancaire partenaire**. Si la banque autorise le financement, **l'État rembourse** les intérêts et je dois rembourser à ma banque 1€/jour jusqu'au remboursement total de la somme empruntée (600, 800 ou 1200€)

Je rembourse à ma banque 30€ par mois.

DELEGATION A LA SECURITE ROUTIERE

ATELIER 2 : SENSIBILISATION AUX RISQUES

CONSIGNES :

- Travail en groupe de 3
- Possibilité de changer de groupe avant le démarrage de l'atelier 2

PAUSE 10 MINUTES